

## RÉGLEMENT DE CONSULTATION

### 1.1 Maître d'ouvrage (adresse de facturation)

Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes  
2 rue des Vallières  
La Maison Forte  
69390 VOURLES  
Téléphone : 04 72 31 84 50  
Télécopie : 04 72 31 84 59  
Adresse Internet (URL) : [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr)

### 1.2 Objet du Marché

**Lacs de Millieu, Chavoley et Chailloux : études hydrologique, de bassin versant et analyses physico-chimiques.**  
**Communes de Lhuis, Ceyzérieu et Contrevoz – (01)**

### 1.3 Procédure de passation

Marché passé selon une procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

### 1.4 Personne compétente pour la signature du présent marché

Monsieur Jean-Yves Chetaille, Président du CEN Rhône-Alpes ou son représentant dûment habilité

### 1.5 Date limite de réception des offres

**Vendredi 28 juin 2019 à 16h00**

# Sommaire

---

1.1	Maître d'ouvrage (adresse de facturation) .....	1
1.2	Objet du Marché .....	1
1.3	Procédure de passation .....	1
1.4	Personne compétente pour la signature du présent marché .....	1
1.5	Date limite de réception des offres .....	1
1.6	Objet du marché.....	2
1.7	Conditions de la consultation.....	2
1.7.1	Procédure de la consultation .....	2
1.7.2	Structure de la consultation.....	2
1.7.3	Type de contractants.....	2
1.7.4	Variantes.....	2
1.7.5	Délai de validité des offres.....	2
1.7.6	Délai de modification de détail aux documents de la consultation.....	3
1.8	Nature des candidats .....	3
1.9	Modalités de retrait des documents de la consultation .....	3
1.9.1	Modalités de remise des documents de la consultation par le maître d'ouvrage .....	3
1.9.2	Modalités de présentation des candidatures et des offres .....	3
1.10	Analyse des candidatures et jugement des offres.....	4
1.10.1	Analyse des candidatures .....	4
1.10.2	Jugement des offres .....	5
1.11	Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	5
1.12	Indemnités des candidats ayant remis une offre .....	6
1.13	Documents et renseignements complémentaires.....	6

Le présent document vaut règlement de consultation  
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est fourni à part.  
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) est fourni à part.

## **1.6 Objet du marché**

La présente consultation a pour objet :

Lacs de Millieu, Chavoley et Chailloux : études hydrologique, de bassin versant et analyses physico-chimiques  
Communes de Lhuis, Ceyzérieu et Contrevoz – (01)

## **1.7 Conditions de la consultation**

### **1.7.1 Procédure de la consultation**

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée en application du code de la commande publique.

### **1.7.2 Structure de la consultation**

Le marché est alloti de la manière suivante :

#### **Lot 1 :**

- Tranche ferme : étude complémentaire du fonctionnement hydrologique du marais du Vernay et scénarios de restauration

#### **Lot 2 :**

- Tranche ferme : étude des bassins versants hydrogéologiques des lacs de Chailloux et Chavoley
- Tranche optionnelle 1 : analyses physico-chimiques des arrivées sur le lac de Chailloux
- Tranche optionnelle 2 : analyses physico-chimiques des arrivées sur le lac de Chavoley

### **1.7.3 Type de contractants**

Les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'opérateur économique. Le maître d'ouvrage n'impose pas de forme juridique déterminée. Les sociétés joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

Les candidats ne peuvent pas présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois, en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,

En cas d'attribution du présent marché à un groupement momentané d'entreprises, le soumissionnaire, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Maître d'ouvrage et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation des marchés. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

#### **Sous-traitance :**

Les concurrents préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter. Pour les prestations qu'ils envisagent de sous-traiter en cours de marché, les concurrents proposeront une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de travaux et de prestations.

### **1.7.4 Variantes**

Les variantes sont autorisées, mais devront être clairement mentionnées.

### **1.7.5 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 90 jours pour le marché. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **1.7.6 Délai de modification de détail aux documents de la consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité, par mail. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date. En cas de négociation avec les candidats, cet article ne s'applique qu'à la remise de l'offre initiale.

## **1.8 Nature des candidats**

Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière.

## **1.9 Modalités de retrait des documents de la consultation**

### **1.9.1 Modalités de remise des documents de la consultation par le maître d'ouvrage**

Les documents de la consultation sont remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire.

Ils comprennent les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation
- L'Acte d'Engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Les formulaires DC1 et DC2

Les candidats ont la possibilité de retirer les documents de la consultation sur demande ou par voie électronique via le site [www.cen-rhonealpes.fr](http://www.cen-rhonealpes.fr).

Le maître d'ouvrage s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre. Ils sont disponibles et conservés dans les locaux du maître d'ouvrage, et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme.

### **1.9.2 Modalités de présentation des candidatures et des offres**

#### ***Modalités générales de remise du dossier comportant la candidature et l'offre***

Par soucis de transparence, les candidats devront signaler leur intérêt et leur souhait de répondre en laissant leurs coordonnées, notamment un mail.

Les candidatures doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

#### ***Contenu du dossier remis par le candidat***

##### **◆ Renseignements relatifs à la candidature**

- Une lettre de candidature (formulaire DC1) avec les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat, y compris en cas de groupement, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cocontractants,

- Le formulaire DC2, correspondant à la situation juridique de l'entreprise, sa capacité économique et financière, ainsi que sa capacité technique. Le formulaire DC2 devra être complété des éléments suivant :

- **Situation juridique - références requises**

- Inscription sur un registre professionnel (extrait K-Bis)

Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée du candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner aux marchés publics visés

- **Capacité économique et financière - références requises**

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant les services ou travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- La preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

- **Capacité technique - références requises**

- Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- Une liste des prestations exécutées au cours des trois dernières années représentant des références adéquates à l'objet du marché, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes.

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Les candidats peuvent utiliser en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 le Document Unique de Marché Européen

Dans le cas où le candidat n'a pas fourni les attestations nécessaires, le marché ne pourra lui être attribué que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 3 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

- ◆ **Renseignements relatifs à l'offre**

A l'appui de leur offre, les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement** : La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise au stade de remise des offres. Elle sera demandée à l'attributaire du marché uniquement.

Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (formulaire DC4).

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- **Le CCTP**, paraphé sur chaque page, daté et signé.

- **Leur proposition technique et financière**, en réponse aux exigences de la commande. Le candidat devra définir les moyens humains dédiés à la mission (CV des intervenants, compétences et références pour des opérations similaires).

N.B. Le CCAP fait partie intégrante de l'offre et n'a pas à être remis par les candidats. Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification.

Il est rappelé que tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

## 1.10 Analyse des candidatures et jugement des offres

### 1.10.1 Analyse des candidatures

Les offres des candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les qualités professionnelles et financières sont insuffisantes seront écartées.

Les offres irrégulières ou inacceptables seront éliminées :

- est irrégulière une offre qui n'est pas complète (toutes les pièces exigées dans le présent règlement de consultation doivent être présentes et l'offre doit être chiffrée dans tous ses éléments) ou qui ne respecte pas les exigences des documents de la consultation ;
- une offre est inacceptable si les conditions prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

### **1.10.2 Jugement des offres**

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Sur la base de critères de pondération ci-dessous énoncés, le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse :

**1. Valeur technique** jugée au travers de la note méthodologique (pondéré à 60 points) et notamment :

- Qualité de l'offre technique du candidat (cohérence, respect des éléments portés au CCTP, réponse aux problématiques, clarté des propositions,..)
- Capacité organisationnelle et relationnelle
- Calendrier et respect des délais
- Qualifications et expériences similaires

**2. Prix des prestations** (pondéré à 40 points)

Le prix sera jugé au travers du montant total (taux de rémunération indiquant un forfait provisoire) en application de la formule suivante :

$$40 \times \text{meilleur prix} / \text{prix de l'offre analysée}$$

Il est précisé par ailleurs que :

- Lors de l'examen des offres, le CEN Rhône-Alpes se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires
- Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

### **1.11 Conditions d'envoi ou de remise des offres**

**Les candidatures et les offres seront préférentiellement transmises par voie électronique.**

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française et devra être établie en euro. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Elles peuvent être transmises par voie postale

Les offres seront transmises, pour chaque lot, soit :

**Sous plis à l'antenne de l'Ain du CEN Rhône-Alpes, soit à l'adresse suivante :**

CEN Rhône-Alpes – Antenne de l'Ain  
Château Messimy  
01800 Charnoz sur Ain.

Il sera rappelé pour objet le numéro et la dénomination du lot concerné

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe. Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

**Par voie dématérialisée à l'adresse mail de la personne référente, avec copie au secrétariat du CEN :**

Lot	Référent	Secrétariat
Lot 1	Lydie Renard ( <a href="mailto:lydie.renard@cen-rhonealpes.fr">lydie.renard@cen-rhonealpes.fr</a> )	<a href="mailto:antenne01@mail.cenrhonealpes.org">antenne01@mail.cenrhonealpes.org</a>
Lot 2	Antony Garcia ( <a href="mailto:antony.garcia@cen-rhonealpes.fr">antony.garcia@cen-rhonealpes.fr</a> )	

Il sera rappelé pour objet du mail, le numéro et la dénomination du lot concerné.

### **1.12 Indemnités des candidats ayant remis une offre**

Il n'est pas prévu de primes versées aux candidats.

### **1.13 Documents et renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur prestation, les candidats devront adresser une demande au maître d'ouvrage.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.